



Les Courses et l'Etat : Un rêve qui doit devenir réalité.



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

A l'approche de la fête de Noël, il n'est pas interdit d'espérer, de rêver à un avenir meilleur, à un électrochoc qui permette de partir sur des bases nouvelles.

J'ai donc fait un rêve...

J'ai ainsi fait un rêve qui concerne la filière des courses. Le président de France Galop, celui du Trot et celui du PMU se trouvaient enfermés dans une salle de réunion en compagnie du ministre de l'Agriculture et de celui du Budget.

Au tableau figurait le libellé suivant: *Rédigez le plan d'avenir des courses en France pour la période 2020/2025, décrivez l'évolution des recettes, le plan d'affaires pour y parvenir et les conditions de redistribution des sommes ainsi dégagées. Vous avez huit heures!*

Vendredi 5 décembre 2014 – N° 56

Et voilà que dans ce rêve, ceux qui pèsent sur l'avenir de notre Institution se trouvaient dans les conditions d'une - difficile - épreuve de management d'une grande école de commerce. Avec pour obligation de rendre une copie concrète, crédible, applicable. Avec pour obligation de rendre des conclusions qui engagent leurs signataires pour la période de référence, c'est à dire jusqu'à dix ans d'ici.

Et le Comité Stratégique?

Les esprits rationnels, ceux qui ne croient pas aux rêves objecteront que l'exercice a déjà lieu dans le cadre du Comité Stratégique de l'Institution avec les mêmes partenaires et sous la présidence d'Ambroise Dupont. Si les travaux de ce Comité Stratégique peuvent en effet constituer une ébauche pour une partie du travail, il n'a pas (encore?) abouti à la même efficacité que dans mon rêve. En effet, si l'Etat est bien représenté autour de la table, il ne s'est engagé à rien, se bornant pour l'essentiel à un rôle de surveillant général, de censeur ou de tuteur. Pas vraiment celui de partenaire.

L'institution des Courses s'est engagée de son côté, il y a 18 mois, sur un volet «économies», un volet «restructuration institutionnelle» et un calendrier. Mais on n'observe pas de contrepartie : aucune analyse de la fiscalité des courses ou des propriétaires, aucune réflexion sur la taxe affectée et la TVA, sur le boulet du plan «cash» qui limite le paiement des gains des parieurs en liquide, sur la séparation des masses du PMU entre les sommes jouées sur internet et



dans le réseau, ou la distorsion de concurrence avec la Française des Jeux.

L'Etat partenaire ?

Dans mon rêve l'Etat représenté au plus haut niveau était enfermé dans la même salle que les dirigeants des courses, comme il est en réalité embarqué sur le même bateau. Car si l'Etat assure un rôle de tutelle, il semble trop souvent oublier qu'il est aussi et peut être surtout le premier intéressé à l'évolution des recettes par le jeu des prélèvements. Les paris hippiques constituent un apport direct d'un milliard d'euros par an pour les finances publiques. Les courses sont en droit d'attendre de l'Etat d'être à ses côtés pour investir en vue de générer les profits -partagés- de demain.

Aujourd'hui l'Etat exige de l'ensemble de l'Institution – acteurs, mais aussi sociétés de courses et leurs salariés dans les régions et à Paris - une restructuration, des investissements pour retrouver les chemins de la croissance dont il bénéficiera. Mais sans participer aux investissements, directement ou indirectement pas des aménagements de fiscalité.

On le sait, les restructurations coûtent cher. Le dossier des retraites de l'Institution (ARS) réglé avec le sens de la responsabilité de tous, effacera avec le temps un engagement hors bilan très élevé, mais pèse sur les budgets dès les premières années. On le comprend, les investissements du PMU pour repositionner et développer son réseau de points de vente ne produiront des retours sur investissement qu'après deux ou trois ans. Il en est de même des partenariats internationaux. Les exemples sont nombreux. Ils justifient que l'Etat s'associe

pleinement au plan d'action qui va servir de feuille de route pour la période 2015/2020

Une visibilité grâce à un accord « gagnant – gagnant ».

Dans la même période, les acteurs des courses investissent eux aussi pour faire naître de futurs compétiteurs, pour acheter des chevaux prêts à courir, pour les entretenir à l'entraînement. Entre le moment où un éleveur décide d'investir dans une saillie et la première rentrée d'argent espérée grâce aux allocations il s'écoule trois années dans le meilleur des cas. Les propriétaires et les éleveurs ont besoin de visibilité pour eux aussi bâtir un business plan.

La trajectoire financière de l'Institution, pour reprendre le terme évoqué par le Contrôleur d'Etat lors de l'assemblée générale des PP 2013 détermine notre avenir commun, celui des investissements et, bien sûr, des allocations.

De cette feuille de route qui devra être ainsi rédigée dans cette salle de réunion que j'ai imaginée dépend l'avenir de quelques milliers de propriétaires et d'éleveurs, de centaines de professionnels aussi. Irréaliste ? Non. Cela a déjà été fait. Un accord « gagnant/gagnant » entre les acteurs de la filière représentés par les sociétés mères et l'Etat qui est mécaniquement le premier des bénéficiaires peut être défini. Il doit l'être, sur la base d'une convention fixant les engagements respectifs des deux partenaires. C'est dire si le rêve doit devenir réalité.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr